



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 03/09/2021

RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DE L'ESCAUT

Le préfet du Nord prescrit à Tereos des mesures de réparation environnementale

Par un arrêté en date du 31 août 2021, le préfet du Nord a prescrit à l'entreprise Tereos des mesures de réparation écologique de l'Escaut.

La rupture de la digue d'un bassin de décantation de la sucrerie Tereos à Escaudoeuvres dans la nuit du 9 au 10 avril 2020 avait conduit au déversement d'un volume important d'eau de décantation sur les communes de Thun-Saint-Martin et Iwuy dans le département du Nord, qui s'était propagé jusqu'au fleuve de l'Escaut générant une importante mortalité piscicole.

Suite à cet évènement, un comité de pilotage a été installé avec les élus locaux, les partenaires wallons et flamands, l'entreprise sucrière Tereos et l'ensemble des acteurs concernés (associations de protection de l'environnement, parcs naturels régionaux, syndicat mixte de l'Escaut et de ses affluents...). Avec le soutien des travaux d'un groupe d'experts spécialement créé, le dernier comité de pilotage en date du 30 juin dernier a permis de faire aboutir, pour la première fois dans la région des Hauts-de-France, la procédure de responsabilité environnementale à la suite d'un accident industriel ayant provoqué une dégradation des espaces naturels.

L'arrêté du 31 août 2021 prescrit à l'entreprise Tereos la restauration de 10 ha de terrains situés à proximité du linéaire de l'Escaut, afin de recréer des zones favorables à la reproduction piscicole (restauration de frayères, de zones humides, reconnexion de bras morts).

L'entreprise devra d'abord restaurer deux premiers sites, qui faisaient l'unanimité parmi le groupe d'experts et les membres du comité de pilotage : les berges de l'Erclin, le long des terrains de Tereos et le bras mort de Rodignies, proche de la frontière belge.

Elle devra en parallèle mener des études complémentaires pour proposer des sites supplémentaires. Elle procédera à un repoissonnement ciblé si ces mesures s'avéraient insuffisantes pour assurer le repeuplement piscicole de l'Escaut. Tereos devra en outre assurer un suivi de l'évolution écologique de l'Escaut.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50
Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003
59 039 LILLE Cedex



L'arrêté préfectoral pérennise le comité de pilotage et le groupe d'experts afin de garantir une mise en œuvre optimale des mesures de réparation menées par Tereos et de vérifier l'évolution de l'état écologique de l'Escaut.

Le préfet du Nord souligne la qualité du travail effectué par les services de l'État et les membres du groupe d'experts pour leur mobilisation sur ce dossier qui témoigne de la capacité de l'État à agir en faveur de la préservation de l'environnement.

L'arrêté est consultable sur le site des services de l'État dans le Nord : www.nord.gouv.fr

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)